



Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy
63200 RIOM
Tél. : 04 73 63 18 27 - Fax : 04 73 64 04 73
E-mail : cren-auvergne@espaces-naturels.fr

LE CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne EN QUELQUES QUESTIONS

Le CEPA c'est quoi ?

Une association à but non lucratif qui a pour objet de préserver les sites naturels abritant en Auvergne des espèces de plantes et d'animaux menacées de disparition...

Il existe des espèces menacées en Auvergne ?

Les espèces sont surtout menacées par la disparition de leurs milieux de vie. Les droséras, plantes carnivores des tourbières, disparaissent quand on assèche ou l'on pollue les tourbières. Les orchidées sauvages des coteaux secs disparaissent avec la transformation des coteaux en friches boisées. Les chauves souris disparaissent avec la suppression des haies et des prairies qu'elles utilisent comme zone de chasse des insectes. Les oiseaux des zones humides, courlis, traquets, râles des genets, régressent avec la disparition des zones humides...

Mais certaines de ces espèces sont protégées...

La protection d'une espèce ne suffit pas : il faut protéger les milieux de vie, les habitats écologiques des espèces. Par la préservation des zones humides, marais, mares, bords de rivière, des coteaux secs et des vieilles forêts, on permet à ces espèces de subsister.

Comment intervient le CEPA ?

Le CEPA achète ou loue les sites les plus riches au plan écologique. Il rencontre les propriétaires, les informe et leurs propose d'acquérir ou de louer les terrains, ou de travailler avec eux avec des conventions. Il travaille également avec les usagers : agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs...

Concrètement, que fait le CEPA sur ces terrains ?

Après la réalisation d'études écologiques, des travaux peuvent être réalisés pour restaurer des sites abîmés (boucher un fossé qui drainait un marais par exemple), pour entretenir les sites, les aménager pour le public. Un suivi des espèces est réalisé pour veiller à la bonne santé des espaces préservés.

Pourquoi entretenir et gérer des sites ? La nature s'en charge...

La plupart des sites dits naturels proviennent d'un équilibre ancien entre la nature (le sol, le climat, les espèces sauvages) et les activités humaines traditionnelles, agriculture et gestion forestière. Pour conserver cet équilibre, riche et à l'origine de nos paysages, il faut gérer les sites. Cela est conduit avec modération et réflexion.

Etes-vous sûr de ne pas vous tromper ?

Le CEPA dispose d'un Conseil scientifique et d'une équipe de 19 salariés spécialisés. Ils surveillent régulièrement les sites et les espèces rares pour vérifier la qualité du travail.

Les sites du CEPA sont-ils interdits au public ?

A l'exception de ceux abritant des espèces très sensibles, la plupart des sites du CEPA sont librement accessibles. Beaucoup d'entre eux sont même aménagés pour accueillir le public. Vous y trouverez des panneaux d'information, des sentiers de découverte. Il existe également des plaquettes de présentation des sites.

Comment est financé le CEPA ?

Le CEPA bénéficie du soutien de nombreux partenaires publics : union européenne, ministère de l'écologie et du développement durable, conseil régional, conseils généraux, communes, agences de l'eau...

Mais aussi de celui de ses adhérents et de ses donateurs, soutien indispensable aux actions du CEPA.

Le CEPA est le seul à travailler en Auvergne ?

D'autres structures participent à la préservation de l'environnement, associations, collectivités territoriales, parcs naturels régionaux. La tâche est importante et le CEPA travaille avec ces différents partenaires.

Depuis combien de temps existe le CEPA ?

Il a été créé en 1985 mais se consacre exclusivement à la préservation des sites naturels depuis 1995. Le CEPA a donc fêté ses 10 ans en 2005.

Existe t'il des Conservatoires dans les autres régions ?

Le CEPA fait partie d'un réseau de 30 Conservatoires d'Espaces Naturels, regroupés au sein de la fédération Espaces Naturels de France. Il existe des Conservatoires régionaux mais aussi des Conservatoires départementaux. En Auvergne, le CEPA travaille avec le Conservatoire des Sites de l'Allier.

Quel est le bilan du Conservatoire ?

Depuis son origine, le CEPA préserve 185 sites représentant une surface totale de 1 544 hectares. Ces sites couvrent une partie de la diversité des espaces naturels d'Auvergne : tourbières, bords d'Allier, hautes chaumes du Forez, sources salées, coteaux secs, forêts, vieux vergers...

Pourquoi adhérer au Conservatoire ?

En adhérant au CEPA, vous rejoignez les centaines d'Auvergnats qui ont décidé de nous accompagner en faveur de la préservation des sites naturels. L'adhésion permet d'apporter un soutien financier, mais surtout de témoigner de l'engagement citoyen des Auvergnats en faveur de leur nature : un signe fort vers les élus et les décideurs...

En quoi consistent les appels de fonds ?

Pour certaines actions précises, comme la préservation des rives de l'Allier par exemple, le CEPA fait appel à ses sympathisants pour recueillir des fonds permettant de compléter les subventions publiques pour acheter des terrains. Les participants peuvent choisir le thème de leurs aides : l'Allier, les tourbières, le Haut Forez... Ils reçoivent un certificat de déduction fiscale.

Comment s'engager concrètement avec le Conservatoire ?

Le CEPA recherche en permanence des volontaires pour l'aider sur des actions : chantiers nature, suivi d'espèces, tenues de stands, informations du public... Vous pouvez transmettre votre adresse e-mail au Conservatoire pour être tenu informé des actions menées.

Pour en savoir plus :

- www.enf-conservatoires.org : site de la fédération des CEN
- www.cen-auvergne.fr : site du CEPA



Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy
63200 RIOM
Tél. : 04 73 63 18 27 - Fax : 04 73 64 04 73
E-mail : cren-auvergne@espaces-naturels.fr
www.cen-auvergne.fr